

BRUNEAU Yves

28 février 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 27 décembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Yves, Michel BRUNEAU, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « SCP Gilles ANDRIEU, Yves BRUNEAU et Guilaine MELLADO PROST », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence d'Agen (Lot-et-Garonne), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SCP Gilles ANDRIEU et Guilaine MELLADO PROST, Huissiers de Justice associés ».

Associé (s) en exercice :

Gilles ANDRIEU, Guilaine MELLADO-PROST
